

Les avis aux familles (factures) concernant les frais scolaires du 2ème trimestre (janvier-mars 2019 - D.P. ou Internat) sont distribués par l'intermédiaire des délégués de classe à compter de ce jour vendredi 18 janvier 2019.

Merci de votre règlement.

ATTENTION : ne pas adresser de paiement si vous avez opté pour le prélèvement automatique.